



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1587

Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de coréalisation entre la Ville de Lyon - Musée des arts de la marionnette - Gadagne et le Centre dramatique national Strasbourg Grand Est (TJP) pour l'exposition "Carte Blanche" à Renaud Herbin

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 31 MARS 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1587 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE COREALISATION ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEE DES ARTS DE LA MARIONNETTE - GADAGNE ET LE CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL STRASBOURG GRAND EST (TJP) POUR L'EXPOSITION "CARTE BLANCHE" A RENAUD HERBIN (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre du renouvellement du parcours du musée des Arts de la marionnette (MAM), Gadagne a fait le choix d'accueillir l'expression artistique contemporaine.

A cette fin, le MAM propose une carte blanche à un artiste œuvrant dans l'univers de la marionnette afin qu'il investisse une salle du parcours permanent du musée pendant deux ans.

Du 22 octobre 2020 au printemps 2022, la carte blanche a été proposée au marionnettiste Renaud Herbin et formalisée dans le cadre d'une coréalisation entre le MAM, le TJP (Centre dramatique national Strasbourg Grand Est) et l'artiste, approuvée par délibération 2020/287 au Conseil municipal du 19 novembre 2020.

La convention de coréalisation a été conclue le 8 décembre 2020.

Cette carte blanche a été impactée par le contexte sanitaire des années 2020 et 2021 et les fermetures du musée au public.

Aussi, l'ensemble des partenaires ont souhaité prolonger cette carte blanche d'un an, soit jusqu'au printemps 2023, tout en approfondissant la collaboration de l'artiste à ce projet avec la réalisation d'un entretien vidéo qui sera intégré au parcours permanent du MAM, entraînant une augmentation du budget de cette coréalisation de 650 €TTC.

Il convient donc de conclure un avenant à la convention de coréalisation existante afin de prendre en compte ces modifi

Vu la convention de coréalisation conclue le 8 décembre 2020;

Vu l'avenant n° 1 à la convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

**DELIBERE**

- 1- L'avenant n° 1 à la convention de coréalisation établie entre la Ville de Lyon - Musée des arts de la marionnette, le TJP et l'artiste Renaud Herbin est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.
- 3- Les dépenses correspondantes, soit 650 € TTC, seront imputées au budget 2022 de Gadagne programme EXPOMH, opération CARTE BL, nature 611, ligne de crédit 106834

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET